



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Conférence de Presse

« *Le verre dans les bulles, c'est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et ça marche!* »

**Bilan de toute la politique de tri du verre menée en Région bruxelloise**

26 octobre 2009, 11h

Des bulles à verre enterrées sont progressivement installées aux quatre coins de la Région bruxelloise, par les services de l'Agence Bruxelles-Propreté. Les bulles à verre enterrées présentent des avantages certains, qu'il est toujours bon de rappeler: leur capacité d'accueil de bouteilles, bocaux et flacons en verre est plus importante, elles attirent moins les dépôts sauvages que les bulles externes, et surtout, leur impact visuel et sonore est bien moindre que celui des bulles extérieures.

Paradoxalement cependant, certains avantages peuvent se muer en inconvénients temporaires... On constate en effet que certains habitants ont du mal à identifier ce nouveau mobilier. C'est pourquoi, l'Agence Bruxelles-Propreté a prévu une signalétique complète. Il va de soi que cette signalétique sera temporaire, le temps pour tout un chacun de repérer les nouveaux conteneurs.

Pour rappel, c'est en juillet 2007 que le Gouvernement bruxellois a adopté le principe d'un subside aux communes (budget total: 750.000 euros) pour l'installation de bulles à verre enterrées. Il a ensuite été demandé aux communes d'identifier leur besoin en la matière et de les communiquer à l'Agence Bruxelles-Propreté de façon à pouvoir programmer l'agenda du placement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le succès fut au rendez-vous puisqu'au total, les communes ont identifié plus de 100 sites susceptibles d'accueillir les bulles à verre enterrées!

Depuis le mois de mars de cette année, 15 sites de bulles à verre enterrées ont été installés par les soins de l'Agence Bruxelles-Propreté (4 à Koekelberg, 4 à Evere, 3 à Etterbeek, 2 à Schaerbeek, une à la Ville de Bruxelles et celle-ci à Molenbeek, voir liste jointe dans le dossier de presse). 5 autres nouveaux sites s'ajouteront avant la fin de l'année 2009 dans les communes de Molenbeek (2), Ganshoren(2), et Schaerbeek (1). **Nous arriverons ainsi à 20 bulles à verres enterrées avant la fin de l'année 2009!**

Le placement de plus de 70 sites de bulles enterrées supplémentaires est en cours d'analyse. L'objectif est d'arriver à ce que les bulles à verres enterrées représentent **20% de**

**l'ensemble des bulles à verre bruxelloises d'ici la fin de la législature.**

Cette densification du réseau de bulles à verre intervient fort logiquement alors que le tri du verre a été imposé à tous les ménages bruxellois.

Depuis le 1er janvier 2009 en effet, il est **interdit de jeter ses bouteilles, bocaux et flacons en verre dans son sac-poubelle, qu'il soit bleu ou blanc**. Les Bruxellois sont tenus de déposer leur verre dans les bulles à verre.

Outre la volonté évidente de la Région bruxelloise de vouloir s'inscrire dans une démarche soucieuse du développement durable, une raison importante de cette obligation est aussi que la présence de bouteilles et bocaux en verre dans les sacs bleus (ou blancs) engendre **de nombreux accidents de travail par coupure, ce qui est inacceptable**. Par ailleurs, cette présence de verre implique beaucoup de manipulations, ce qui accroît les risques de casse, et donc augmente la difficulté de capture du verre – et de facto diminue la valeur du produit.

**Après près de onze mois d'effectivité, le premier bilan que l'on peut tirer de l'obligation de tri du verre est excellent!** Depuis son entrée en vigueur, on constate **une augmentation significative** du verre dans les bulles à verre. En effet, si ce sont **15.270 tonnes** de verre qui ont été récoltées en 2008, Bruxelles-Propreté devrait collecter **17.265 tonnes** d'ici la fin de l'année 2009! Cela représente une augmentation de **2.000 tonnes** de verre récoltées dans les bulles à verres depuis le 1er janvier 2009 (+13%). Et de 2005 à 2009, le tonnage dans les bulles est passé de 11.111 tonnes à 17.265 tonnes! (+ 55,4%)

Parallèlement, on assiste à une très nette **diminution** du verre dans les sacs bleus. Entre 2008 et 2009, nous passons de **1.051 tonnes** de verres à **482 tonnes de verres dans les sacs bleus!** (- 56%)

Entre 2005 et 2009, la présence de verres dans les sacs bleus est passée de **4.769 tonnes** à **482 tonnes**, soit une diminution de plus de **4.000 tonnes en 4 ans !** (-90%!)

**Sur base de ces chiffres, on peut estimer que plus de 80% des Bruxellois trient le verre.**

Ce résultat semble de très bon augure pour le tout grand défi à venir: l'obligation de tri générale à Bruxelles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cela signifie **l'obligation pour tous les Bruxellois de trier tous leurs déchets**.

Chaque Bruxellois devra donc

- porter son verre à la bulle à verre,
- mettre ses déchets en papier et en carton dans le sac jaune,
- ses déchets PMC (bouteilles en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) et bombes aérosols (alimentaires et cosmétiques) dans le sac bleu,
- ses déchets de jardin dans le sac vert (du moins dans les communes où la collecte en porte-à-porte a lieu), ou aux points d'apport volontaire (dans les autres communes et

en saison)

- apporter ses déchets chimiques ménagers (piles, peintures, solvants huiles de friture, ...) aux points de collectes (déchetteries et coins verts mobiles) et ses médicaments chez son pharmacien,
- ses encombrants aux déchetteries
- etc

Cette obligation de tri se justifie de plusieurs manières:

- Tout d'abord, il s'agit d'une contribution essentielle de chaque Bruxellois à la préservation de l'environnement. Les collectes sélectives permettent en effet de diminuer substantiellement la quantité de déchets à incinérer.
- Ensuite, les déchets triés peuvent être envoyés directement vers les filières de valorisation appropriées, ce qui est tout bénéfique pour le portefeuille de la Région.

Une vaste **campagne média (radio, presse, affichage, etc) initiée par l'Agence Bruxelles-Propreté sera menée dès la fin du mois de novembre** pour sensibiliser TOUS les Bruxellois à cette obligation de tri générale. Un toutes-boîtes sera édité, des animations auront lieu dans les écoles, de même que des actions ciblées dans certains quartiers, en collaboration avec les communes.

*« En conclusion, commente Emir Kir, je dirais qu'en 5 ans, la politique de tri en Région bruxelloise est passée de timide à volontariste, de balbutiante à efficace et ambitieuse. Les bulles à verre ont été dédoublées, elles sont aujourd'hui progressivement enterrées; le tri du verre était volontaire, il est devenu obligatoire; les déchets de jardin étaient ramassés en porte à porte dans 9 communes, ils le sont aujourd'hui dans 13 communes complètes + Haren et Neder-over-Heembeek pour Bruxelles-Ville (et le seront bientôt dans toutes, grâce au centre de biométhanisation); le tri des déchets était volontaire il va devenir obligatoire....*

*Nous avons voulu aller chaque fois un pas plus loin, invitant d'abord le Bruxellois à poser certains gestes positifs puis l'y contraignant, en veillant chaque fois à l'informer et l'accompagner. C'est tout bénéfique pour notre environnement. »*

Contacts presse:

- Pour le Cabinet d'Emir Kir: Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300
- Pour l'Agence Bruxelles-Propreté: Etienne Cornesse 02/778.08.48